



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

31 COM

Distribution limitée

WHC-07/31.COM/11D.1

Paris, 10 mai 2007

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-et unième session

Christchurch, Nouvelle Zélande

23 juin-2 juillet 2007

Point 11D de l'ordre du jour provisoire : Réflexion sur la préparation du
prochain cycle d'établissement de Rapports périodiques

11D.1 : Principaux résultats et recommandations des réunions de réflexion
sur la soumission de Rapports périodiques

RÉSUMÉ

Le présent document contient une synthèse des deux réunions de réflexion sur la soumission de Rapports périodiques, ainsi que les principales conclusions et recommandations du Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques et la définition d'indicateurs

Projet de décision : **31 COM 11D1**, voir le point IV

I. INTRODUCTION

1. L'achèvement du premier cycle d'établissement de Rapports périodiques a fourni d'importantes informations sur l'état de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, ainsi que sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Beaucoup d'États parties ont estimé que l'exercice d'établissement de Rapports périodiques était une activité utile aux nombreuses retombées positives. C'est ainsi que certains gestionnaires de sites du patrimoine mondial se sont rencontrés à cette occasion pour la première fois et ont commencé depuis à constituer un réseau professionnel.
2. Conformément à la décision **7 EXT.COM 5** du Comité « de procéder à une étude et à une réflexion sur le premier cycle de soumission de Rapports périodiques », plusieurs conclusions ont été tirées dès l'achèvement du premier cycle, permettant ainsi de dégager certains aspects dont il faut tenir compte. Le premier cycle a aussi révélé certaines défaillances du processus, ainsi que la nécessité de réviser le questionnaire et le type d'informations que l'on peut réellement attendre des États parties.
3. Deux réunions préparatoires pour jeter les bases de l'Année de réflexion sur le premier cycle d'établissement de Rapports périodiques en 2007 ont été organisées par le Centre du patrimoine mondial (10-11 novembre 2005, Berlin, Allemagne, et 2-3 mars 2006 au Siège de l'UNESCO, Paris, France). Ces réunions préparatoires ont créé une bonne occasion d'effectuer une évaluation générale du processus du premier cycle d'établissement de Rapports périodiques dans toutes les régions, et d'évaluer les points forts et les faiblesses du format adopté par le Comité du patrimoine mondial, et du questionnaire établi par le Centre du patrimoine mondial. Les résultats de ces deux réunions ont été présentés au Comité du patrimoine mondial à sa 30e session (Vilnius, 2006) (Voir le document *WHC-06/30.COM/11G*).
4. Par sa **décision 30 COM 11G**, le Comité du patrimoine mondial a adopté à sa 30e session (Vilnius, 2006), le cahier des charges suivant :
 - 1) Passer en revue les résultats du premier cycle de Rapports périodiques et y réfléchir ;
 - 2) Définir une direction stratégique concernant la forme et le format des Rapports périodiques ;
 - 3) Rationaliser l'étude par le Comité des questions soulevées par la soumission de Rapports périodiques (changements de noms, modifications des limites, révision de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, etc.) ;
 - 4) Assurer des liens effectifs entre le suivi réactif (état de conservation) et l'exercice de Rapports périodiques ainsi qu'avec d'autres processus (propositions d'inscription, inventaire rétrospectif) ;
 - 5) Définir des priorités en matière de formation et de développement des capacités à partir de tous les Rapports périodiques ;
 - 6) Définir des priorités de coopération internationale à partir de tous les Rapports périodiques ;
 - 7) Entreprendre une réflexion sur un nouveau regroupement régional.
5. Conformément au calendrier adopté par le Comité à sa 30e session (Vilnius, 2006), deux réunions de réflexion sur la soumission de Rapports périodiques ont été organisées au siège de l'UNESCO à Paris pour traiter les points 4, 5, 6 et 7 du cahier des charges :
 - **Réunion de réflexion sur la soumission de Rapports périodiques des 9-10 novembre 2006, sur les points suivants :**

- Assurer des liens effectifs entre le suivi réactif (état de conservation) et la soumission de Rapports périodiques ainsi qu'avec d'autres processus (propositions d'inscription, inventaire rétrospectif) ;
 - Définir des priorités en matière de formation et de développement des capacités à partir de tous les Rapports périodiques.
- **Réunion de réflexion sur la soumission de Rapports périodiques du 24 janvier 2007, sur les points suivants :**
- Définir des priorités de coopération internationale à partir de tous les Rapports périodiques ;
 - Entreprendre une réflexion sur un nouveau regroupement régional.
6. Ces deux réunions ont rassemblé des gestionnaires de sites, experts internationaux et représentants de toutes régions – responsables de la soumission de Rapports périodiques dans leur région respective ou qui y avaient activement participé –, les organisations consultatives (l'CCROM, l'UICN et l'ICOMOS), l'Institut de statistique de l'UNESCO (Montréal, Canada) et le Centre du patrimoine mondial. Les deux réunions ont bénéficié de la présence de la Présidente / du Président du Comité du patrimoine mondial.
7. Le Comité du patrimoine mondial a également demandé par sa décision **30 COM 11G** la création d'un « Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire sur la soumission de Rapports périodiques et la définition d'indicateurs ». Ce Groupe est composé de plusieurs experts importants associés au premier cycle d'établissement de Rapports périodiques et/ou ayant mis au point un système de suivi/d'établissement de rapports pour leurs propres institutions. Les organisations consultatives ont été naturellement associées à ce travail.
8. Pour des raisons logistiques, les réunions traitant de la réflexion sur les Rapports périodiques ont été précédées par des réunions du Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire sur la soumission de Rapports périodiques, afin de permettre au Groupe de travail de présenter ses résultats.

II. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES DEUX RÉUNIONS SUR LA SOUMISSION DE RAPPORTS PÉRIODIQUES

- A. Cahier des charges : Assurer des liens effectifs entre le suivi réactif (état de conservation) et la soumission de Rapports périodiques ainsi qu'avec d'autres processus (propositions d'inscription, inventaire rétrospectif) ;**

Liens entre la soumission de Rapports périodiques et le suivi réactif (rapports sur l'état de conservation)

9. Reconnaissant la nature différente des deux processus – la soumission de Rapports périodiques étant un exercice cyclique mené par les États parties sur tous les biens du patrimoine mondial, alors que la soumission de rapports sur l'état de conservation, également dénommé « suivi réactif », est une évaluation ponctuelle et circonscrite de biens sur certains problèmes identifiés sur la base d'informations reçues de différents partenaires concernés et de différentes sources – tous les participants ont reconnu qu'il existe entre les deux processus des liens qu'il faudrait renforcer. Pour référence, il convient de noter que 496 biens de 146 États parties ont été évalués lors du premier

cycle de soumission de Rapports périodiques, tandis que 142 biens étaient évalués au cours de la même période par le suivi réactif. La soumission de Rapports périodiques pourrait également jouer un rôle essentiel pour définir les biens dont la valeur universelle exceptionnelle est menacée, et agir comme « système de drapeau rouge » en attirant l'attention du Comité du patrimoine mondial sur la nécessité de demander un rapport sur l'état de conservation. De même, la soumission de Rapports périodiques constitue une bonne occasion de suivre les biens qui sont sortis du processus de suivi réactif et de tirer des leçons et des conclusions à travers tout le système des biens du patrimoine mondial. En conclusion, il apparaît clairement qu'il faudrait coordonner et lier plus étroitement les processus et bases de données de la soumission de Rapports périodiques avec ceux des rapports sur l'état de conservation.

Liens entre la soumission de rapports périodiques et les propositions d'inscription

10. Des données sur différents biens du patrimoine mondial ont été collectées au cours du premier cycle de soumission de Rapports périodiques mais elles n'ont pas été évaluées par rapport aux données figurant dans les dossiers initiaux de propositions d'inscription (les « données de base »). Il est donc proposé pour le prochain cycle de soumission de Rapports périodiques de rapprocher autant que possible ces données en pré-remplissant pour chaque bien une fiche et demander aux États parties de vérifier ces données comme faisant partie de leur contribution à la soumission de Rapport périodique. Le contenu de cette fiche pré-remplie devra provenir du premier cycle d'établissement de Rapports périodiques, des dossiers de propositions d'inscription et de la documentation complémentaire obtenue grâce à l'inventaire rétrospectif.

Liens entre la soumission de Rapports périodiques et l'inventaire rétrospectif

11. Ces liens ont déjà été décrits dans le document *WHC-06/30.COM/11G*.

B. Cahier des charges : Définir des priorités de formation et de développement des capacités à partir de tous les Rapports périodiques

12. Les Rapports périodiques de toutes les régions ont révélé une forte préoccupation en matière de formation et de renforcement des capacités. Les remarques générales des États parties sur les domaines à améliorer ont largement convergé sur les questions de formation et de recrutement de professionnels compétents dans tous les domaines. Les États parties ont défini la nécessité de meilleures possibilités de formation dans tous les domaines d'activités liés au patrimoine culturel et naturel: identification, protection, gestion, conservation, restauration et mise en valeur. Si la plupart des États parties constatent des besoins en matière de formation, seuls quelques uns fournissent une liste détaillée des compétences à renforcer. S'agissant de l'Asie, cette liste détaillée a été fournie par des gestionnaires de sites et ne reflète pas forcément une tendance nationale. À partir de toutes ces informations, le Centre du patrimoine mondial a présenté une synthèse des priorités de formation par région lors de la réunion de réflexion sur la soumission de Rapports périodiques des 9-10 novembre 2006 (Document disponible à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/fr/anneedereflexion/>).

13. Ces priorités ont été intégrées aux Plans d'action régionaux de la manière suivante :

- ÉTATS ARABES : Programme des États arabes (incluant des modules d'assistance avec l'ICCROM/UICN)
- AFRIQUE : AFRICA 2009 / Programme Afrique Nature
- ASIE/PACIFIQUE : Action Asie 2003 – 2009 / Patrimoine mondial Pacifique 2009
- AMÉRIQUE LATINE : Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- EUROPE/AMÉRIQUE DU NORD : Plan d'action pour l'Europe

14. Des liens ont été établis avec la Stratégie globale de formation (2002-2006) et ces priorités de formation y ont été intégrées en coopération avec l'ICCROM. Il est recommandé néanmoins qu'une approche systématique avec le développement de stratégies et de programmes de formation aux niveaux régionaux et sous-régionaux (selon la nécessité) soit incorporée comme faisant partie du prochain cycle de soumission de Rapport périodique. La soumission de Rapports périodiques a déjà permis de renforcer la sensibilisation générale à la *Convention du patrimoine mondial* et à la gestion des biens du patrimoine mondial. Lors de la réunion de réflexion, il a été rappelé que la soumission de Rapports périodiques devait aussi à l'avenir créer l'occasion de dispenser une formation sur les notions de base de la *Convention*, ainsi que sur la nouvelle Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, comme le précise le paragraphe 155 des *Orientations*.

C. Définir des priorités de coopération internationale à partir de tous les Rapports périodiques

15. Malgré leur valeur universelle exceptionnelle, beaucoup de biens du patrimoine mondial manquent de ressources humaines et financières pour assurer leur conservation. Les biens du patrimoine mondial comptent sur les budgets gouvernementaux pour financer le personnel et les autres dépenses d'entretien qui sont bien souvent jugées insuffisantes. De nombreux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, l'assistance internationale fournie par le Fonds du patrimoine mondial et les ressources extrabudgétaires dégagées par l'UNESCO continuent à fournir une « bouée de sauvetage » essentielle pour de nombreux biens naturels et culturels du patrimoine mondial.

16. Lors de la réunion de réflexion sur la soumission de Rapports périodiques tenue le 24 janvier 2007, il a été rappelé qu'avant d'étudier les possibilités de coopération internationale, il fallait utiliser au mieux les ressources financières et humaines régionales, en particulier pour la mise en œuvre des Programmes régionaux. Le cas du Fonds du patrimoine mondial africain a été jugé exemplaire à cet égard. Pour la région Europe, la création d'un partenariat avec le Conseil de l'Europe et ses Conventions et programmes sur le patrimoine, ainsi qu'avec l'Union européenne, a été mentionné dans le Plan d'action pour l'Europe. La possibilité de créer un Programme européen et un Fonds du patrimoine mondial avec l'Union européenne devrait être explorée. Qui plus est, des suggestions ont été faites pour utiliser l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial comme capital d'amorçage pour catalyser des fonds des organisations régionales de coopération.

17. Au niveau international, les participants ont également convenu que pour éviter le double-emploi de l'assistance (en matière de formation, de financement ou de coopération technique) pour certains projets essentiels et visibles, et pour assurer une réelle coordination entre les différents bailleurs de fonds, l'UNESCO et les Organisations consultatives devraient veiller à la coordination des démarches auprès des sources de financement. L'UNESCO devrait aussi aider les États parties à rassembler et partager les informations sur le financement pour le patrimoine mondial, afin d'optimiser les

ressources limitées du Fonds du patrimoine mondial et explorer d'autres sources de financement pour soutenir les biens.

D. Entreprendre une réflexion sur un nouveau regroupement régional

18. Selon la décision **26 COM 17.2** adoptée à la 26e session du Comité du patrimoine mondial (Budapest, 2002), il faudrait mettre en place des programmes spécifiques pour chaque région en se fondant sur les rapports régionaux. Ces programmes régionaux visent à renforcer l'application de la *Convention* par les États parties, et à atteindre les Objectifs stratégiques. Certaines régions ont été subdivisées en sous-régions pour tenter de respecter les contextes culturels, biogéographiques, socio-historiques et linguistiques, voire parfois les similitudes des questions administratives et juridiques en matière de gestion et de conservation du patrimoine.
19. Pour les besoins de l'exercice d'établissement de Rapports périodiques, l'Europe a ainsi été divisée en cinq sous-régions : pays nordiques et baltes, Europe occidentale, pays méditerranéens, Europe centrale et du Sud.
20. L'organisation du groupement et du sous-regroupement est uniquement motivée par le désir de faciliter le processus de coordination de l'exercice d'établissement de Rapports périodiques ; elle n'est pas obligatoire et peut être révisée selon les besoins. À cet égard, les participants à la réunion de réflexion ont conclu à la nécessité de maintenir une méthode d'approche aussi flexible que possible.

III. Principales conclusions et recommandations du Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques et la définition d'indicateurs

21. Le Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques et la définition d'indicateurs (ci-après dénommé « Groupe de travail ») s'est réuni deux fois (les 6-7 novembre 2006 et les 22-23 janvier 2007) au siège de l'UNESCO à Paris, France. Il a présenté ses conclusions aux deux réunions de réflexion sur la soumission de Rapports périodiques. Étant donné le calendrier serré du Groupe de travail, chaque participant avait effectué un travail préparatoire intensif et trois sous-groupes ont été créés pour pouvoir travailler en parallèle. Après la dernière réunion, tous les participants ont entrepris un essai informel sur le terrain, au sein de leurs réseaux professionnels pour vérifier la pertinence du Questionnaire révisé.

A. Principes essentiels de la révision du Questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques

22. En partant de l'idée que la soumission de Rapports périodiques
 - représente un produit (un rapport périodique), mais aussi un processus (la soumission de Rapports périodiques),
 - vise à aider à tous les niveaux, notamment les gestionnaires de sites, les États parties, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives
 - devrait vraisemblablement porter sur tous les biens inscrits du patrimoine mondial pendant le second cycle d'établissement de Rapports périodiques,

les principes essentiels du Questionnaire révisé (voir document *WHC-07/31.COM/INF.11.D.1*) pour la soumission de Rapports périodiques seraient les suivants :

Bonne pratique :

- L'outil révisé est fondé sur l'enseignement tiré du précédent cycle de soumission de Rapports périodiques ;
- L'outil révisé est fondé sur l'enseignement tiré de l'expérience et sur la bonne pratique du suivi et de l'évaluation tirée d'autres Conventions et d'organismes de financement multilatéraux ;
- L'outil révisé est conçu pour inciter à la bonne pratique en matière de gestion de biens du patrimoine mondial – comme par exemple l'encouragement à la participation active de partenaires concernés au processus d'établissement de Rapports périodiques et au partage des informations avec d'autres partenaires.

Efficacité :

- L'outil révisé inclut une préparation préalable par le Centre du patrimoine mondial de données dont il faudra vérifier l'exactitude, plutôt qu'un rassemblement de données par les États parties ;
- L'outil révisé est plus facile et plus rapide à compléter par les États parties ;
- L'outil révisé est plus facilement accessible par le Centre du patrimoine mondial, et l'évaluation des résultats est plus facile ;
- L'outil révisé permet de guider les États parties par des mesures logiques permettant d'évaluer par eux-mêmes l'état de conservation et la gestion de leurs biens du patrimoine mondial.

Utilité :

- L'outil révisé s'avère utile à différents publics : gestionnaires de sites, États parties, Comité du patrimoine mondial, Centre du patrimoine mondial et organisations consultatives ;
- L'outil révisé forme un tout cohérent avec d'autres processus du patrimoine mondial (proposition d'inscription, suivi réactif, etc.) ;
- L'outil révisé est harmonisé avec les rapports demandés dans le cadre d'autres Conventions.

Durabilité :

- L'outil révisé a été conçu pour une utilisation à long terme et peut permettre de révéler des tendances précises et d'assurer une continuité avec les futurs cycles de soumission de rapports périodiques ;
- L'outil révisé possède une cohérence suprarégionale ;
- L'outil révisé est flexible pour pouvoir prendre en compte l'évolution future des processus associés au patrimoine mondial.

A. Section I du Questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques

23. La section I traite des dispositions adoptées par les États parties pour l'application de la *Convention du patrimoine mondial*. Cette section a été relativement bien comprise mais il est nécessaire d'en préciser la portée, à savoir si elle a pour but de traiter de tous les programmes de conservation, protection et mise en valeur, ou uniquement de ceux associés au patrimoine mondial. Les États parties ont constaté certains points faibles dans la formulation de la section I, notamment des répétitions. Un travail supplémentaire est nécessaire pour finaliser la révision de la section I du questionnaire.

B. Section II du Questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques

24. La section II traite de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur le territoire des États parties concernés. Les réunions de réflexion sur la soumission de Rapports périodiques ont souligné la difficulté d'évaluer le maintien ou non de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien dans le temps, compte tenu du fait qu'elle n'est souvent pas clairement définie. Par ailleurs, les réunions ont reconnu l'extrême variété des niveaux des informations et/ou de la documentation sur les biens. Le Groupe de travail a donc convenu de la nécessité de deux conditions préalables avant d'engager le deuxième cycle de soumission de Rapports périodiques pour tous les biens :

- **Une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle** : Cette Déclaration devra être rédigée si ce n'est pas encore le cas. La préparation des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pourrait être facilitée par des modules et un manuel de formation mis au point par les organisations consultatives – notamment par l'ICCROM, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial.
Le caractère technique et la spécialisation demandés par la révision de la Déclaration de valeur exigent d'engager des experts de haut niveau connaissant parfaitement la *Convention du patrimoine mondial*, les biens et la gestion des sites. En se fondant sur les études expérimentales entreprises en 2006 aux États-Unis et au Canada (voir le document *WHC-06/30.COM/11A.*), on peut estimer que la révision par les organisations consultatives d'une Déclaration de valeur d'un bien coûte environ 150 dollars EU. Il faudra planifier ce travail région par région, selon le cycle de soumission de Rapports périodiques. S'agissant de la région des États arabes, il faudrait prévoir 10 000 dollars EU pour le travail de révision à effectuer par les organisations consultatives.
- **Une compilation de données de base sur chaque bien** : Le Centre du patrimoine mondial devra réunir ces données sur chaque bien à partir des documents existants (premier cycle de soumission de Rapports périodiques, dossier de proposition d'inscription et informations complémentaires rassemblées grâce à l'inventaire rétrospectif) et pré-remplir la section II du questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques (un questionnaire par bien). Ces données devront être vérifiées et mises à jour par les États parties, lorsqu'ils complèteront le rapport sur la section II pour chaque bien, au cours du second cycle.

Ces deux conditions préalables doivent être considérées comme une phase préparatoire du prochain cycle d'établissement de Rapports périodiques.

25. En se fondant sur l'expérience de l'outil d'évaluation et du format électronique utilisés par la région Europe lors du premier cycle d'établissement de Rapports périodiques, on peut recommander l'utilisation d'un **format électronique** utilisant l'Internet. Cela éviterait une nouvelle saisie de l'information, aiderait au stockage et à la récupération des données et faciliterait l'analyse des données. Le Groupe de travail a cependant reconnu la nécessité de présenter des solutions de remplacement aux États parties qui ne bénéficient pas d'un tel système.

C. Indicateurs

26. Compte tenu de la complexité et de l'importance fondamentale de la définition d'indicateurs, le Groupe de travail est parvenu à la conclusion que cette tâche exige une réflexion approfondie et que l'on pouvait attendre l'achèvement de plusieurs autres

processus, notamment l'analyse et l'étude des indicateurs clés actuels qui servent à mesurer l'état de conservation mentionné dans les dossiers de propositions d'inscription, ainsi que, pour des raisons de cohérence, l'actualisation du cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles qui a été entreprise par l'Institut des statistiques de l'UNESCO (ISU), en étroite collaboration avec le Secteur de la Culture de l'UNESCO.

D. Prochaines étapes proposées et budget correspondant

- **Juillet 2007 - juin 2008 : Aide à l'élaboration et à la finalisation du Questionnaire révisé :**
Honoraires de deux consultants – un pour la nature et un pour la culture
(20 000 dollars EU)
- **15 juillet - 26 novembre 2007 : Mise en place d'un outil en ligne (50 000 dollars EU)**
- **12 septembre 2007 : Atelier avec les organisations consultatives sur les facteurs affectant la valeur universelle exceptionnelle (15 000 dollars EU)**
À l'occasion de la réunion des organisations consultatives qui se tiendra les 10 et 11 septembre 2007, il est proposé de finaliser la liste des facteurs affectant la valeur universelle exceptionnelle (voir la section III du document *WHC-07/31.COM/INF.11.D.1*).
- **26 - 27 novembre 2007 : Réunion du Groupe de travail (20 000 dollars EU)**
Cette réunion a quatre objectifs :
 - a) Finaliser la section I
 - b) Rédiger les notes explicatives
 - c) Faire une démonstration de l'outil en ligne
 - d) Finaliser l'organisation de l'expérimentation sur le terrain
- **28 novembre 2007 (matin) : Présentation au Comité du patrimoine mondial**
Le Groupe de travail devra présenter la version finale de l'outil en ligne du questionnaire révisé aux membres du Comité. La fin de la réunion marquera le lancement de l'expérimentation officielle sur le terrain.
- **1er décembre 2007- 30 mars 2008 : Expérimentation officielle sur le terrain**
Cette nouvelle méthode d'établissement de Rapports périodiques doit être officiellement expérimentée sur le terrain dans plusieurs biens du patrimoine mondial de toutes les régions avant le lancement du second cycle d'établissement de Rapports périodiques. Cette condition préalable indispensable permettra d'affiner le projet révisé de Questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques (sections I et II).
- **31 mars – 1er avril 2008 : Réunion du Groupe de travail (20 000 dollars EU)**
Une réunion du Groupe de travail est nécessaire pour finaliser le Questionnaire révisé et les notes explicatives après l'expérimentation officielle sur le terrain.

IV. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 31 COM 11D.1

Le Comité du patrimoine mondial,

2. Ayant examiné le document WHC-07/31.COM/11D.1,
3. Rappelant les décisions **25 COM VII.25-27**, adoptée à sa 25e session (Helsinki, 2001), **7 EXT.COM 5** et **7 EXT.COM 5A.1**, adoptées à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004), **29 COM 11.A**, adoptée à sa 29e session (Durban, 2005), **30 COM 11G** adoptée à sa 30e session (Vilnius, 2006),
4. Reconnaissant l'ensemble d'avantages pour la communauté du patrimoine mondial que présente la nouvelle méthode adoptée pour la section II du Questionnaire pour la soumission de Rapports périodiques, proposée par le Groupe de travail sur la simplification du Questionnaire pour la soumission des Rapports périodiques et la définition d'indicateurs (ci-après dénommé « Groupe de travail »),
5. Approuve le nouveau format de la section II, tel qu'il est présenté dans le document WHC-07/31.COM/INF.11D.1 ;
6. Demande au Centre du patrimoine mondial et au Groupe de travail d'élaborer un nouveau format pour la section I à partir de l'enseignement tiré de la révision du Questionnaire sur la section II, et de finaliser les sections I et II du Questionnaire révisé, et décide d'allouer 75 000 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial à ces activités ;
7. Demande au Centre du patrimoine mondial de mettre au point une application du questionnaire révisé utilisant l'Internet, tel qu'il figure dans le document WHC-07/31.COM/INF.11D.1, et décide d'allouer 50 000 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial à ce travail ;
8. Reconnaissant l'importance fondamentale des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle dans tous les processus du patrimoine mondial, demande instamment aux États parties, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, de rédiger toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes concernant des biens situés sur leur territoire, avant le lancement du second cycle d'établissement de Rapports périodiques dans leur région, et décide d'allouer 10 000 dollars EU du Fonds du patrimoine mondial à la révision par les Organisations consultatives des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour la région des États arabes ;
9. Demande au Centre du patrimoine mondial de s'assurer qu'il possède la capacité et les ressources appropriées pour poursuivre l'inventaire rétrospectif qui servira de base pour pré-remplir le Questionnaire au début du second cycle d'établissement de Rapports périodiques dans chaque région ;
10. Reconnaît l'importance et la complexité de l'adoption d'une démarche cohérente pour définir des indicateurs pour les biens du patrimoine mondial, et demande au Centre du patrimoine mondial de préparer un document de travail sur cette question, pour présentation à sa 32e session, en 2008 ;
11. Invite les États parties qui souhaitent participer à l'expérimentation sur le terrain du Questionnaire révisé à prendre contact avec le Centre du patrimoine mondial, avant le **30 septembre 2007**.